

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17 mars 2025

### Épandages non autorisés sur la Ville de Manosque

Suite à l'article paru dans La Provence du Jeudi 13 mars 2025 au sujet d'épandages non autorisés de Lixiviats en provenance du Var, par la filiale du Groupe SAUR sur le territoire de la commune de Manosque, le Maire de Manosque et Président de DLVAgglo, Camille GALTIER ainsi que le Président de la Régie des Eaux DLVAgglo, Serge FAUDRIN, souhaitent apporter à la population l'ensemble des éléments en leurs possessions à ce stade de l'enquête.

Le groupe SAUR a exploité le centre de compostage de boues issues de stations de traitements d'eau résiduaires urbaines situé sur le terrain de la Ville de Manosque durant 22 ans. Sa filiale, Alliance Environnement, en a repris la gestion il y a 3 ans maintenant, toujours pour la même activité.

A titre liminaire, il est précisé que le Groupe SAUR et sa filiale Alliance Environnement, ne disposaient pas d'autorisation venant des autorités compétentes (Préfecture et DREAL) afin de déverser ce type de polluants organiques sur le territoire communal.

Sur le plan sanitaire, une première dénonciation anonyme a eu lieu en décembre 2024 auprès des autorités compétentes. En concertation avec l'ensemble des services de l'État, et même si la véracité des faits n'avait pas été établie à cette date, la Régie des Eaux DLVAgglo a mis en place des mesures préventives avec un suivi renforcé journalier de la qualité des eaux des forages de Manosque. En complément, afin de sécuriser la distribution de l'eau potable sur le territoire, l'alimentation a été faite en priorité depuis l'eau du Verdon.

A ce jour, les différentes analyses issues du contrôle renforcé mené par la Régie des Eaux DLVAgglo, ainsi que le contrôle sanitaire de l'ARS permettent d'établir que la qualité de l'eau potable mise en distribution n'a pas été altérée et est restée parfaitement conforme. Les résultats d'analyse du contrôle sanitaire sont disponibles sur le site du Ministère de la Santé [ici](#).

Un nouveau signalement s'est produit en février 2025, et les autorités compétentes ont pu établir clairement un épandage illégal de Lixiviats sur la commune de Manosque opéré par la filiale du Groupe SAUR. Un arrêté Préfectoral de mise en demeure de cesser toute élimination de lixiviat

non conforme à la réglementation a été pris à l'encontre de la société Alliance Environnement et une enquête judiciaire est en cours.

**Forte de tous ces éléments, la Régie des Eaux de DLVAgglo, qui assure la distribution de l'eau à travers sa compétence eaux et assainissement confirme l'absence d'impact sur la qualité de l'eau potable mais tirera toutes les conséquences de cette pratique illégale qui ne peut être cautionnée.**

**La Ville de Manosque, bailleur de la société SAUR puis de sa filiale, va déposer plainte pour non-respect du Code de l'environnement, atteinte à l'hygiène et la salubrité publiques et atteinte à l'image de la Ville. Par ailleurs, la Ville se réserve le droit d'utiliser tous les recours possibles dans le cadre de son contrat à l'encontre de la société Alliance Environnement et du Groupe SAUR.**

**La santé des habitants de notre territoire est et restera une priorité.**

**Camille GALTIER**

Président de DLVAgglo  
Maire de Manosque

**Serge FAUDRIN**

Vice-Président délégué à la Politique de l'Eau et à la  
GEPU  
Président de la Régie des Eaux DLVAgglo

